



Imposition des non residents francais

Par **Omygod**, le **29/11/2009** à **15:32**

Bonjour,rnrnMon epouse et moi residons hors CEE depuis le 19 mai 2009rnDouble nationalite, francaise et Israelienne.rnAucun autre revenu que nos retraites versees en France (moins de 35000 euros/an).rnQuelles sont les demarches a faire, et ou devons nous payer nos impots ? En france ou en Israel ?rnrnMerci de vos conseils.

Par **Patricia**, le **30/11/2009** à **19:48**

Bonsoir,rnrnComme vous avez transféré votre domicile fiscal à l'étranger et que vous conservez des revenus de source française, un régime fiscal spécifique vous est appliqué.
rnPour l'année de départ, vous devrez souscrire en plus de votre déclaration, une annexe sur laquelle vous porterez exclusivement les revenus de source française perçus APRES votre départ à l'étranger (de mai à déc 2009).rnCette annexe est dispo sur le net et dans les centres des impôts.rnrn-----rnrnPour plus de renseignements, contactez :rnrnLe Centre des Impôts des non-résidents
10 rue du Centre
TSA 10010
93465 NOISY-LE-GRAND Cédex
Tél 01 57 33 83 00
Fax 01 57 33 83 50
Courriel : nonresidents@dgfip.finances.gouv.fr
rnIl est préférable de les contacter par LR/AR ou mail. Vous aurez ainsi une preuve écrite. rnPour renseignements ou réclamations de toutes sortes, le téléphone ne laisse aucun justificatif...